



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 6733

Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'utilisation potentielle des cartes bancaires en tant que moyen de règlement des impôts. Alors que certaines administrations acceptent l'usage libérateur de la carte bancaire avec code secret, puisque cet usage constitue une garantie pour le créancier, le Trésor public ne permet toujours pas cette pratique. Seuls sont autorisés le paiement par chèque bancaire ou postal, la mensualisation, le prélèvement à échéance, le TIP (titre interbancaire de paiement) ou le TEP (titre électronique de paiement). Il lui demande en conséquence de lui indiquer si une modification de la réglementation en vigueur est envisageable afin de prendre en compte un moyen de paiement de plus en plus répandu.

Texte de la réponse

Le développement des moyens modernes de paiement en matière d'impôt est effectivement une des priorités du Gouvernement. En ce qui concerne plus particulièrement le télépaiement, le titre électronique de paiement (TEP) a été expérimenté pour le paiement de l'impôt sur le revenu dans le ressort des départements informatiques de Lille et de Rennes de 1994 à 1997. A ce jour, le taux d'adhésion à ce moyen de paiement par Minitel reste modeste, mais la limitation à l'impôt sur le revenu explique ce démarrage assez lent. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de généraliser le TEP. Cette généralisation, sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM) est effective depuis le 1er juillet 1997 pour tous les impôts y compris pour le paiement du solde de l'impôt sur le revenu 1996. En revanche, le télépaiement par carte bancaire sécurisée n'apparaît pas adapté au paiement de l'impôt sur le revenu en raison notamment du coût élevé de ce type d'opération (commission à l'opération) et des exigences techniques qui accompagnent sa mise en oeuvre (le porteur doit disposer d'un Minitel doté d'un lecteur de carte).

Données clés

Auteur : [M. Alfred Recours](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6733

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4133

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4498